

CONTRIBUTION DU NIGER A LA REUNION VIRTUELLE DE L'OIT SUR

LA CRISE DE COVID-19 EN AFRIQUE

**Mot du Directeur de Cabinet Monsieur Waziri Mato Maman représentant Monsieur le
Ministre de l'Emploi du Travail et de la Protection Sociale Monsieur Mohamed Boucha
empêché**

FICHE n° I :

Thème n° I : « Cadre stratégique de l'OIT pour répondre à la crise de
COVID-19- Reconstruire en mieux l'Afrique ».

- Madame la Directrice Régionale de l'OIT pour l'Afrique ;
- Mesdames et Messieurs les Panélistes,
- Mesdames et Messieurs, Chers Collègue Ministres,
- Mesdames et Messieurs les représentants des Employeurs,
- Mesdames et Messieurs les représentants des travailleurs,

Permettez-moi à l'entame de mon propos, de remercier très sincèrement le Bureau International du Travail pour l'invitation qui nous a été adressée pour participer à cette Réunion Régionale Africaine virtuelle qui nous donne l'occasion de débattre de la pandémie à Corona Virus, de ses implications économiques et sociales, notamment sur le marché du travail, et des efforts que nos Etats respectifs déploient pour faire face aux défis que nous impose celle-ci.

Ceci dit, la pandémie de COVID-19 s'est propagée à une vitesse extraordinaire à travers le monde au point où elle a mis à rude épreuve même les systèmes de santé des pays développés et en plus, elle est devenue aujourd'hui une urgence mondiale compte tenu de sa dégénérescence de « crise sanitaire » en « difficultés socio-économiques » considérables et généralisées.

En Afrique, aussitôt la pandémie déclarée par l'OMS, les Etats se sont appropriés les stratégies de riposte adoptées par les Nations Unies et attelés à élaborer et à mettre en œuvre des politiques, programmes et plans de lutte contre ce fléau. C'est entre autres, une des raisons qui expliquent globalement le fait que le Continent africain fait preuve de grande résilience à la COVID-19.

Au Niger, à l'instar des autres pays, le Gouvernement a, dès les premières heures de l'annonce de la pandémie, adopté une série de mesures afin de prévenir la propagation de celle-ci. Elles vont des gestes barrières à l'interdiction des rassemblements de personnes, la fermeture des frontières aux transports terrestres et aériens, ainsi que la restriction des libertés individuelles et collectives consécutives.

En outre, afin d'atténuer son impact économique et social, mon pays a mis en place un plan d'urgence de riposte, assorti d'autres mesures de soutien aux entreprises et aux couches vulnérables de population traduites notamment par des allègements fiscaux, des injections budgétaires au profit des entreprises les plus affectées, des distributions de kits alimentaires aux populations vulnérables, des bavettes, de gels hydro-alcooliques...

Malgré tout, il y'a lieu de relever que sur le plan économique, la mise en œuvre de ces mesures drastiques a eu pour conséquences un ralentissement continu, une suspension voire un arrêt des activités économiques, un gel des investissements publics et privés, une dégradation de la situation de l'emploi, la mise en congé anticipé ou au chômage technique et souvent des licenciements d'un nombre important de travailleurs salariés, avec des diminutions ou carrément des gels de leurs rémunérations. Et même dans les cas où les revenus sont maintenus, c'est à un niveau qui ne leur permet même pas de subvenir à leurs besoins alimentaires, affectant ainsi la consommation des ménages.

Nous n'avons pas encore réalisé une étude exhaustive, mais rien qu'avec les informations centralisées à notre niveau, provenant des services extérieurs de l'Administration du Travail, les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 constituent une menace réelle et préoccupante pour l'emploi dans plusieurs secteurs d'activités notamment ceux de l'hôtellerie, du tourisme, des transports aériens et terrestres, l'enseignement privé, des bâtiments et travaux publics, les agences de gardiennage, ainsi que dans les petites et moyennes entreprises et dans les unités de l'économie informelle qui n'ont pas des réserves financières pour faire face à une telle situation.

L'on estime ainsi à quelque 35.000, le nombre de salariés mis, sur le plan national, en congés forcés et/ou en chômage technique (avec et sans indemnisation) en lieu avec la pandémie - mesures aboutissant dans certains cas à des licenciements au terme du délai maximum de trois (3) mois fixés par les textes en vigueur.

Aussi, malgré les mesures spécifiques d'atténuation annoncées par le Président de la République dans son message à la Nation du 30 avril 2020 et la levée récente de certaines mesures de

suspension d'activités, concernant notamment le secteur des transports beaucoup d'entreprises ont-elles de la peine à payer les arriérés des salaires des mois de mars, d'avril et de mai 2020.

Au regard des dimensions que prennent ces difficultés, nous pouvons sans risque de nous tromper, affirmer qu'il y a donc urgence à ce que les Etats africains s'engagent résolument à accélérer la mise en place des systèmes de protection sociale aptes à amortir ces genres de chocs et en particulier de socles de protection sociale aptes assortis des stratégies qui s'inscrivent dans la durée.

Ainsi, mon pays, le Niger pense que la reconstruction en mieux de l'Afrique, doit nécessairement prendre en compte les mesures suivantes :

1. La mise sur pied d'un vaste Programme d'appui au renforcement de la résilience économique et sociale au niveau de toutes les Communautés Economiques Régionales (CER) ;
2. La promotion d'une reprise durable à travers des mécanismes efficaces de coordination des politiques de l'emploi et la protection sociale de façon plus systématique aux niveaux communautaire et national ;
3. La mobilisation de ressources aux niveaux national, régional et mondial à travers un système de solidarité, en envisageant différentes options possibles pour soutenir et renforcer les efforts déployés après la crise de COVID-19 pour parvenir à un financement durable des systèmes de protection sociale fondés sur les droits ;
4. L'accélération de la Couverture Universelle en Santé (CUS) en profitant de la prise de conscience qu'a suscitée la pandémie de COVID-19.

Ce sont là les quelques réflexions que nous avons voulu partager avec vous.

Je vous remercie

CONTRIBUTION DU NIGER A LA REUNION VIRTUELLE DE L'OIT SUR

LA CRISE DE COVID-19 EN AFRIQUE

Mot du Directeur de Cabinet Monsieur Waziri Mato Maman représentant Monsieur le Ministre de l'Emploi du Travail et de la Protection Sociale Monsieur Mohamed Boucha empêché

FICHE °2 :

Thème n°2 : « Relever les défis de la formalisation de l'économie informelle en Afrique ».

- Madame la Directrice Régionale de l'OIT pour l'Afrique ;
- Mesdames et Messieurs les Panélistes,
- Mesdames et Messieurs, Chers Collègue Ministres,
- Mesdames et Messieurs les représentants des Employeurs,
- Mesdames et Messieurs les représentants des travailleurs,

Permettez-moi tout d'abord de joindre ma voix à celles de mes devanciers pour féliciter les panélistes pour leurs brillantes communications et je voudrais également participer au débat sur ce deuxième thème consacré aux défis de la formalisation de l'économie informelle en Afrique.

Populaire et non régulée, mais généralement acceptée par nos Etats, l'économie informelle, bien que mesurable, représente une part importante de l'économie africaine. En 2008 un rapport de l'OCDE estimait à 55% le poids de l'économie informelle dans le PIB de l'Afrique subsaharienne et à 38% dans celui de l'Afrique du Nord.

Selon un rapport publié en juillet 2017 par le FMI, le Niger fait partie des pays dont la part de l'économie informelle oscille entre 30 à 40% du PIB. Les acteurs sont en majorité des citoyens pratiquant généralement des activités économiques souvent précaires, leur permettant juste de subvenir à leurs besoins de subsistance. Ces activités couvrent aussi bien le secteur agricole, celui du bâtiment, le petit commerce, les services à la personne que la distribution. Mais derrière ceux-ci, se cachent aussi de grands opérateurs économiques qui ne sont pas pris en compte dans la comptabilité nationale, échappant ainsi au fisc et à l'Administration du Travail.

Et le paradoxe, c'est que les textes juridiques instituant les organes de contrôle de ces administrations publiques ne les excluent pas de leur champ d'action au point où l'on est tenté de dire qu'il manque de stratégies à l'Etat. D'où le grand défi de le valoriser et de le réguler dans le moule du processus de transformation structurelle de l'économie nationale étant donné que son rôle social et sa contribution au PIB ne sont plus à démontrer. Pour ce faire, il va falloir :

1. Mettre des structures nécessaires à l'encadrement des activités informelles ;
2. Mettre en place un cadre juridique adapté à sa nature tout en offrant un statut juridique aux opérateurs du secteur ;
3. Réduire les contraintes administratives au maximum par la mise en place de règles d'enregistrement et de conditions d'exercices simplifiés ;
4. Réduire la lourdeur administrative constituant l'effet de blocage psychologique qui décourage les opérateurs de l'économie informelle désireux de régulariser et/ou de professionnaliser leur situation ;
5. Eviter l'usage de la force publique pour limiter l'exercice des opérateurs du secteur qui conduit souvent à des mouvements sociaux.

En effet, dès que l'on associe des opérateurs à des réflexions ouvertes sur le devenir de leurs activités, de manière à ce qu'ils se sentent protégés par les autorités, l'Etat également pour sa part, pourrait en tirer bénéfice au plan fiscal et de la santé et sécurité au travail par les résultats des actions de prévention des risques professionnels qui éviteraient des pertes économiques aux familles des victimes d'accidents du travail et de la maladies professionnelles, aux entreprises, à la sécurité sociale et à la Nation toute entière en supportant les coûts de la prise en charge des soins médicaux et des éventuelles évacuations sanitaires.

Ce sont là les quelques réflexions que nous inspirent les débats autour de ce thème.

Je vous remercie